

## DEMANDE D'ADHÉSION au PEN Club français

Ne pas oublier de découper et de signer ce 1<sup>er</sup> volet et de le joindre avec votre chèque au 2<sup>ème</sup> volet à signer également et à envoyer

NOM et prénom :

PSEUDONYME en littérature :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N<sup>o</sup>(s) de téléphone :

Courriel :

Parrain(s) / Marraine(s) :

Langues étrangères :

Œuvres principales :

Traductions :

Collaborations éventuelles (*journaux et revues*) :

Autre profession :

Titres et qualités :

Signature :

### Présidents de PEN Club français depuis sa création

**Anatole FRANCE** (1921-1924) - **Paul VALÉRY** (1924-1934)  
- **Jules ROMAINS** (1934-1939) - **Jean SCHLUMBERGER** (1946-1951) - **André CHAMSON** (1951-1959) - **Yves GANDON** (1959-1973) - **Pierre EMMANUEL** (1973-1976) - **Georges-Emmanuel CLANCIER** (1976-1979) puis *Vice-président PEN CLUB International* (1981-2017) - **René TAVERNIER** (1979-1989) - **Solange FASQUELLE** (1990-1993) - **Jean ORIZET** (1993-1999) - **Jean BLOT** (1999-2005) et Secrétaire *PEN CLUB International* (1981-1997) *Vice-président PEN CLUB International* (1997-2017) - **Sylvestre CLANCIER** (2005-2012) - **Jean-Luc DESPAX** (2012-2016)- **Sylvestre CLANCIER** (2016-2018) **Emmanuel PIERRAT** (2018-2020) – **Antoine SPIRE** (2020-2023)

### BUREAU

Présidente : Carole MESROBIAN.

Président d'honneur : Sylvestre CLANCIER.

Vice-présidents : Linda Maria BAROS, Malick DIARRA, Philippe PUJAS

Secrétaire général : Guillaume MÉTAYER

Son adjointe : Cécile OUMHANI

Trésorerie : Monique CALINON - son adjoint :

Philippe PUJAS

Autres membres du bureau, Chargés de mission : Fulvio CACCIA, Jean LE BOËL.

### Autres membres du COMITÉ DIRECTEUR :

Claude BER, Jean-Michel BESNIER, Djémila BOULASHA, Gaëlle FONLUPT, Francis COFFINET, Eugène DURIF, Anne DUPRAT, Brigitte GYR, Fabienne LELOUP, Jacobo MACHOVER, Thierry MESNY, Catherine PONT-HUMBERT, Fanny de ROCQUIGNY, Antoine SPIRE.

Président émérite : Jean ORIZET.

Membres d'honneur : Tahar BEN JELLOUN, Olivier BLEYS, Nicole BROSSARD, Noëlle CHÂTELET, Thierry CHAUVEAU, Jean-Noël CORDIER, René DEPESTRE, Denise DESAUTELS, Jean-Luc DESPAX, Ghislain de DIESBACH, Hélène DORION, Francis ESMENARD, Jean-Pierre FAYE, Bluma FINKELSTEIN, Françoise GOUPIL, Nedim GÜRSEL, Ismaël KADARÉ, Edvard KOVAC, Jean-Clarence LAMBERT, Daniel LEUWERS, Amin MAALOUF, Eduardo MANET, Jean-Luc MOREAU, Sibila PETLEVSKI, Lionel RAY, Jean-Paul SAVIGNAC, Joël SCHMIDT.



Fondé en 1921

L'un des Centres de PEN International

Organisation mondiale d'écrivains

Une première maxime se gravait au fronton de notre institution : L'ESPRIT N'EST PAS MOBILISABLE... La lutte des idées réclame la paix des peuples comme terrain naturel, tandis que la guerre des idéologies c'est un camouflage en même temps qu'une préparation de la guerre tout court !...

... Nous n'acceptons aucun prétexte pour que ces droits de l'esprit soient suspendus ; parce que nous savons bien que, si l'on en accepte un seul, il s'en découvrira bientôt mille. Toutes les circonstances deviendront exceptionnelles, toutes les situations deviendront de salut public lorsqu'il s'agira d'obtenir de l'esprit un silence ou un acquiescement commodes. Les mesures présentées comme provisoires s'éterniseront. Il se créera une prescription des droits de la pensée et de la littérature. Or, si nous, Fédération PEN, n'avons pas, hélas ! le pouvoir de remettre les choses en ordre dans tous les cas, nous avons du moins, celui d'assurer, par des actes appropriés, l'interruption de la prescription

Jules ROMAINS  
de l'Académie française

Discours prononcé, en tant que Président de la Fédération Internationale PEN, à l'inauguration du XV<sup>ème</sup> congrès, à Paris, le 20 juin 1937.

## CHARTRE

La Charte du PEN international, fondée sur les résolutions adoptées au cours de ses congrès, peut être résumée comme suit :

*Le PEN affirme que :*

1° La littérature ne connaît pas de frontières et doit rester la devise commune à tous les peuples en dépit des bouleversements politiques et internationaux.

2° En toute circonstance, et particulièrement en temps de guerre, le respect des œuvres d'art, patrimoine commun de l'humanité, doit être maintenu au-dessus des passions nationales et politiques.

3° Les membres de la Fédération useront en tout temps de l'influence en faveur de la bonne entente et du respect mutuel des peuples ; ils s'engagent à faire tout leur possible pour écarter les haines de races, de classes et de nations et pour répandre l'idéal d'une humanité vivant en paix dans un monde uni.

4° Le PEN défend le principe de la libre circulation des idées entre toutes les nations, et chacun de ses membres a le devoir de s'opposer à toute restriction de la liberté d'expression dans son propre pays ou dans sa communauté aussi bien que dans le monde entier dans toute la mesure du possible. Il se déclare pour une presse libre et contre l'arbitraire de la censure en temps de paix. Le PEN affirme sa conviction que le progrès nécessaire du monde vers une meilleure organisation politique et économique rend indispensable une libre critique des gouvernements et des institutions. Et, comme la liberté implique des limitations volontaires, chaque membre s'engage à combattre les abus d'une presse libre, tels que les publications délibérément mensongères, la falsification et la déformation des faits à des fins politiques et personnelles.

Peut être admis comme membre du PEN tout écrivain, éditeur et traducteur souscrivant à ces principes, quelles que soient sa nationalité, son origine ethnique, sa langue, sa couleur ou sa religion.

## ACTIVITÉS – ÉVÉNEMENTS

- Édition d'une lettre d'information numérique
- PRIX décernés :
  - Quatre prix de traduction (un par genre littéraire)
  - Le Grand Prix du PEN Club français qui couronne un auteur dont la réputation n'est plus à faire, ayant reçu préalablement d'autres distinctions.
  - Les Prix Roger Caillois, en partenariat avec la Maison de l'Amérique Latine : deux prix : le prix étranger et les prix français. Ils sont décernés à des écrivains éminents.
  - Assure la remise du Grand prix de la Critique littéraire (jury en partie composé de membres du Pen Club).
- Hommage à des écrivains et des poètes français et étrangers pour l'ensemble de leur œuvre, soit à titre posthume soit de leur vivant.
- Organisation et/ou participation à :
  - La réunion mondiale annuelle des PEN en AG et débats : mises au point de dispositions et d'actions à suivre.
  - Des colloques et festivals littéraires ou de poésie à l'étranger
  - Colloques et échanges internationaux organisés par le PEN International
  - Des rencontres, manifestations littéraires, présentation d'ouvrages d'écrivains français et étrangers en leur présence
  - Les Comités de la Paix, des écrivains en prison, des droits de la femme, de la diversité linguistique et de la traduction littéraire.
  - Le PEN Club est accrédité auprès de l'UNESCO.
  - Ces événements sont accueillis dans des lieux prestigieux. Ils sont ouverts aux membres du PEN Club, aux Amis du PEN Club, à la presse sur invitation, et au grand public.

## EXTRAIT DES STATUTS

Les Centres PEN réunissent dans chaque pays les écrivains qui souhaitent établir des relations personnelles entre eux et leurs confrères étrangers, faciliter de toutes manières la circulation des ouvrages de l'esprit et les échanges littéraires.

Les membres de la Fédération PEN s'engagent à se conformer aux principes de la « CHARTRE » formulés par les congrès de Bruxelles, Lugano et Edimbourg.

Suite de la DEMANDE D'ADHÉSION (2<sup>ème</sup> volet à remplir, dater, découper et à joindre avec le 1<sup>er</sup> volet) :

Le/La soussigné(e) déclare :

- avoir pris connaissance des principes figurant dans la CHARTRE,
- s'engager à s'y conformer,
- accepter que le Pen Club français collecte et utilise ses données personnelles pour lui faire parvenir les informations relatives à la vie et aux actions de l'association, ses publications et lettres d'information, en accord avec sa politique de protection des données.

[En application des articles 39 et suivants de la loi "Informatiques et Liberté" du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.]

### Date et signature

Merci, après avoir rempli, daté et signé la demande d'adhésion (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> volet) **de la détacher du dépliant et de l'envoyer**, accompagnée, **d'un chèque à l'ordre du PEN Club français**, d'un montant au choix de :

- **80 €** représentant le montant de l'adhésion annuelle de membre actif : 70 € et les frais de droits d'entrée : 10 €
- **Au-delà de 150 €** : adhésion de membre donateur :
- **À partir de 300 €** : adhésion de membre bienfaiteur.

Tant pour l'adhésion que pour la cotisation, vous recevrez le reçu fiscal pour bénéficier de la déduction de 66% (sur l'I.R.) ou 75% (sur l'IFI) du montant versé.

**Envoyer la demande d'adhésion et le chèque à l'adresse de la Trésorière du PEN Club français**

**Mme Monique CALINON**  
27 rue du Couëdic  
75014 Paris

Contact : [francais.penclub@neuf.fr](mailto:francais.penclub@neuf.fr)